

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 18<sup>e</sup> RALLYE REGIONAL MOUZON FREZELLE

### 4<sup>e</sup> RALLYE DES TROIS LOUPS VHC

15 et 16 AVRIL 2023

#### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** .....Lundi 06 Février 2023

**Ouverture des engagements :** .....Lundi 06 Février 2023

**Clôture des engagements :** .....Lundi 03 Avril 2023

**Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA**

**Parution et distribution du carnet d'itinéraire :**

Samedi 15 Avril 2023 de **08h00 à 13h55** au Bar « El Patron », 32 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Samedi 15 Avril 2023 de **14h00 à 19h00** même lieu que les Vérifications Administratives

**Dates et heures des reconnaissances :**

Samedi 15 Avril 2023 de **08h30 à 19h00**

**Vérifications Administratives le :**

Samedi 15 Avril 2023 de **14h00 à 18h45**

Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

**Vérifications Techniques le :**

Samedi 15 Avril 2023 de **14h10 à 19h00**

Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

**Heure de mise en place du parc de départ le :**

Samedi 15 Avril 2023 à l'issue des vérifications techniques

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :**

Samedi 15 Avril 2023 à **18h30** Lieu : Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

**Publication des équipages admis au départ le :**

Samedi 15 Avril 2023 à **19h30**, Panneau d'affichage numérique

**Publication des heures et ordres de départ le :**

Samedi 15 Avril 2023 à **19h30**, Panneau d'affichage numérique

**Départ 1<sup>er</sup> Concurrent du :**

Parc fermé de départ, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, le Dimanche 16 Avril 2023 à **07h30 (Horaire VHC)**

**Publication des résultats partiels :**

Panneau d'affichage numérique

**Vérification finale le :**

Dimanche 16 Avril 2023 au Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

**Taux horaire de la main d'œuvre :** 60 € TTC

**Publication des résultats du rallye le :**

Dimanche 16 Avril 2023, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final, Panneau d'affichage numérique

**Remise des prix le :** **Dimanche 15 Avril 2023** sur le podium d'arrivée, vers 18h30

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy, en qualité d'organisateur Administratif et d'organisateur Technique organise les 15 et 16 Avril 2023, le 18<sup>e</sup> Rallye Régional Mouzon-Frézelle et le 4<sup>ème</sup> Rallye des Trois Loups VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile

LE **13/01/2023** Sous le **n° 04** et par la FFSA sous le permis d'organiser **N°65** en date du **13/01/2023**.

### *Comité d'Organisation*

---

Président : **David CLAUDE**

Membres : **Les membres de l'Asa Nancy.**

Adresse : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 61 56 45**

Site internet. : [www.asa-nancy.com](http://www.asa-nancy.com) Email. : [asa.nancy@laposte.net](mailto:asa.nancy@laposte.net)

Permanence du Rallye :

**Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois pendant la durée du rallye.**

### *Organisateur technique*

---

Nom : **ASA NANCY**

Président : **David CLAUDE**

Secrétariat du Rallye : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 62 56 45**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

Poste	Prénom - NOM	N° licence FFSA	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Bernard BUSSEREAU	1503	0306
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Elisabeth LOUIS	1287	0313
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813	0314
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle PECCAUD	2309	0314
Directeur de Course	Franck MADER	187564	0323
Directeur de Course Adjoint et VHC	Jean-Jacques SICHLER	17673	0323
Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES1 au PC	Frederik PATOU	5195	0306
Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES2 au PC	Matthieu BERST	145079	0510
Directeur de Course ES1	Olivier DEVAUX	1751	0314
Directeur de Course adjoint ES1	Christophe GALLAIRE	242385	0314
Directeur de Course ES2	Alain ANGELMANN	214977	0302
Directeur de Course Adjoint ES2	Thierry STOECKLE	3500	0305
Organisateur Technique	<b>David CLAUDE</b>	<b>221403</b>	<b>0308</b>
Commissaire Technique Responsable	Gérard PROTOIS	1906	0321
Commissaire Technique VHC	Christian PERROT		0308
Commissaire Technique	Michel LORRAIN	105082	0304
Commissaire Technique	Denis DERCHE	33547	0314
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Jocelyne ANGELMAN	233639	0302
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Gilbert HORALA	12674	0313
Responsable des Commissaires de Route	Frederic DUMAS	188349	0308
Responsable Informatique et Classement	Gérard PEUREUX	11719	0305
Chronométrateur	Sylvie FAIVRE	11039	0421
Chronométrateur	Christian GERMAIN	12893	0305
Chronométrateur	Gérard CARCHON	211678	0305
Chronométrateur	Françoise FRANCHI	214894	0305

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 18<sup>e</sup> Rallye Régional Mouzon-Frézelle compte pour la Coupe de France des rallye 2023 coef. 2 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2023.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

#### Annulation :

L'ASA Nancy se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASA Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

#### Remboursement :

L'ASA Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 18<sup>e</sup> Rallye Régional Mouzon-Frézelle doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asa Nancy**, Chez ISSENMANN Raphael, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT. (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 03 Avril 2023**.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **110 voitures maximum**. Dans le cas où le nombre des engagés au 4<sup>ème</sup> Rallye des Trois Loups VHC (10 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 120 voitures sur l'ensemble des deux épreuves.

**3.1.11.P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs :580 €.
- 1 membre de l'équipage licencié **ASA Nancy** : 275 €
- Equipage COMPLET licencié **ASA Nancy** : 265 €

**+ 5€** pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 4.3.1P. PARC D'ASSISTANCE

Le parc d'assistance sera accessible à partir de 07h30 le Samedi 15 Avril 2023.

Chaque concurrent sera accueilli et placé par les membres de l'organisation, le placement sera défini en fonction des informations fournies à l'organisation via la « fiche assistance » jointe au formulaire d'engagement.

Il est interdit à tout équipage de réserver son emplacement ou de s'installer dans le parc d'assistance sans l'accord préalable du Chef de Parc.

Un parc remorques étant prévu, les remorques ainsi que tout autre véhicule, seront interdits dans le parc d'assistance : **le non-respect de cette infraction sera sanctionné d'une pénalité en temps.**

**4.3.2.1.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 18<sup>e</sup> Rallye Régional Mouzon-Frézelle représente un parcours de **146,80 km**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,90 km**

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1-3 -5 « Les ânes de Bicène » 10,00 km**

**ES 2 -4 -6 « Le p'tit Vair » 3,30 km**

### 6.1.1 RALLYE DE DOUBLURE

Conformément au règlement standard des Rallyes FFSA, un rallye de doublure sera organisé à cette épreuve, le 4<sup>ème</sup> Rallye des Trois Loups VHC.

### 6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

**Samedi 15 Avril 2023 de 08h30 à 19h00**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués**. Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

Si un ou plusieurs rallye(s) de régularité (VHRS et/ou VMRS), est (sont) inscrit(s) en doublure d'un rallye, les reconnaissances pour les concurrents de ladite (desdites) doublure(s) ne seront autorisées qu'avec une voiture de série conforme à la législation routière en France (conformément à l'article 6.2.2 du présent règlement).

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 15 Avril 2023 **de 08h00 à 13h55** au Bar « El Patron », 32 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Samedi 15 Avril 2023 **de 14h00 à 19h00** même lieu que les Vérifications Administratives

### 7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

**Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués (prix cumulables) :

<b>SCRATCH</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>1 coupe</b>
	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>1 coupe</b>
	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>1 coupe</b>
<b>CLASSE</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>1 coupe</b>
	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>1 coupe (si 6 partants)</b>
	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>1 coupe (si 10 partants)</b>
	<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>1 coupe (si 15 partants)</b>

**1 coupe au 1er Equipage Féminin**

La remise des prix se déroulera le Dimanche 16 Avril sur le Podium, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, vers 18h30